



Union Départementale
des Syndicats CGT
8, Place Malus
18000 BOURGES

-O-O-O-

ISSN 1168-0423
Prix : 0,15 €

Dispensé du Timbrage
Bourges CTC



N° 348
JANVIER 2012

Déposé le 27.01.2012

Edito

UNE ORGANISATION PRÊTE POUR CETTE ANNÉE

Les annonces de ce début 2012 me font craindre une nouvelle séquence contre la population et les travailleurs de notre pays.

Pas si nouvelle, la période ! C'est la continuité des années passées dans lesquelles nous avons subi non sans nous battre, les mauvais coups et les régressions que nous infligent le patronat et le gouvernement.

Crise financière, dette à rembourser, emplois menacés, «salaires trop élevés», «temps de travail trop faible», «coût du travail», etc... etc... ne sont que le refrain quotidien des défenseurs du capitalisme à travers les armes médiatiques mises à leur disposition. Pas une seule journée ne passe sans que des décisions soient prises pour mettre à mal notre système social et sociétal, si cher à nos concitoyens, basé principalement sur la solidarité. Ce massacre idéologique tend à nous culpabiliser par des idées fausses exclusivement guidées par la pensée unique dictée par le capital.

Nos adversaires de classe n'ont qu'un seul but qui est de reprendre tous, je dis bien tous, les acquis sociaux obtenus par la lutte et parfois le sang depuis le 19^e siècle. Cela va des congés payés, du syndicalisme, de la protection sociale, du code du travail, aux salaires, etc... la liste est longue et leur appétit incommensurable. Tous les coups sont permis pour aller vite, très vite.

La voracité et la rapidité qui sont déployés fait dire que la résistance prolétarienne doit s'organiser et riposter. Le combat, argument contre argument, doit être mené dans toute la société, dans l'entreprise, en famille, entre amis, à l'hôpital, à l'école, sur les marchés ... partout où le débat d'idées s'installe. Ne nous laissons pas enfermer par ceux qui nous traitent «d'idéologues» en nous disant que nos revendications, notre discours, nos propositions sont révolus, que ça date d'une autre époque, d'un autre temps. Ceux qui tiennent ces propos sont les premiers les plus durs dans la bataille des idées.

La TVA dite «sociale» est un formidable exemple de ce que peut être ce combat. On nous dit, la main sur le cœur, qu'en supprimant les cotisations patronales de la branche famille, en augmentant la TVA (impôt le plus injuste car riches comme pauvres, tout le monde paie la même chose) pour compenser le manque à gagner, les salariés verraient leur pouvoir d'achat augmenter !? Le patronat, qui revendique la suppression des cotisations depuis longtemps, n'a aucunement l'intention de laisser cette manne d'argent passer dans les poches des salariés. Pour les retraités, les privés d'emploi, les travailleurs, c'est une augmentation de prix. La messe est dite.

Plus fondamentalement, c'est enfoncer encore un peu plus le coin (après la réforme des retraites) pour liquider la protection sociale et son système solidaire basé sur la valeur de travail. C'est la volonté de dédouaner l'entreprise de sa responsabilité sociale envers les populations et le discours actuel tente, de façon évidente, de nous faire avaler cette escroquerie intellectuelle.

Cette mesure a pris toute sa place dans le débat politique puisque en y regardant de plus près, plusieurs candidats à la présidentielle proposent une version pas très différente de l'une de l'autre. Seuls les candidats non affiliés à la doctrine libérale, à l'extrémisme, à la social-démocratie ou encore à un centre ni de droite, ni de gauche, mais surtout capitaliste, proposent une autre vision de notre système solidaire.

Comme quoi le capital possède plus d'alliés qu'on ne le croit pour «faire la peau» des classes ouvrières.

Je vous souhaite à tous et à vos proches une année 2012 pleine de bonheur.

Sébastien MARTINEAU
Secrétaire Général

Sommaire :

- Edito : Une organisation prête pour cette année.
- P 2 : Prise de parole lors de la visite de Longuet à Bourges.
- P 3 : Syndicat CH George Sand.
- P 4 & 5 : Comptes rendus des rencontres CGT avec F. Hollande et J.L. Mélenchon.
- P 6 : Retraite à 62 ans.
- P 7 : Chronique juridique.
- P 8 : Hommage à Jules Langillier
Formation syndicale



En FEVRIER

9 & 10 FEVRIER 2012 à Bourges
JOURNEE d'ETUDES :
Crise, dette, Europe, Région.

du 27 au 29 FEVRIER à Bourges
Stage Organisation Vie Syndicale
et Politique Financière.



5 Janvier 2012

Venue de Gérard Longuet à Bourges

Prise de parole

Nous sommes ici ce soir nombreux pour accueillir comme il se doit le Ministre de la Défense, Gérard Longuet, venu dans le département du Cher pour reconforter les élus du parti présidentiel, qui comme vous le savez, est méprisé et combattu par une grande majorité des salariés, retraités et privés d'emploi.

Les citoyens de ce pays ne veulent plus être gouvernés par ces personnages suppôts du modèle économique néolibéral à la botte du ME-DEF.

Le gouvernement va de plan d'austérité en plan d'austérité, censés réduire le déficit de la France. Les responsables de la crise veulent appliquer au peuple français le même remède qui ne fonctionne pourtant pas en Grèce et ailleurs.

Les plans du gouvernement pour réduire le déficit de la France sont injustes, inéquitables et illégitimes.

Il pénalise une fois de plus les plus pauvres pour épargner les plus riches et il n'est pas question de payer pour ceux qui portent l'entière responsabilité de la situation, à savoir les banques et les financiers.

Que ce soit en France ou en Europe, les politiques de bas salaires, de suppression et de précarisation de l'emploi, la réduction de la protection sociale, des services publics et des droits des salariés ne font qu'ajouter la crise à la crise.

Elles découlent des choix politiques opérés pour donner des gages aux marchés financiers et leurs agences de notation avec les conséquences dramatiques du on connaît pour les salariés.

Les plans gouvernementaux sont une réponse inefficace et socialement injuste puisque les salariés et les retraités devront déboursier quinze fois plus que les plus riches, soit 3 milliards d'euros pour le travail contre 200 millions pour le capital.

L'augmentation de la CSG, la hausse des boissons sucrées et des cigarettes sous prétexte de santé publique, le prélèvement supplémentaire sur les mutuelles, la diminution des indemnités journalières en modifiant le mode de calcul, la financiarisation de la justice civile, le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux et le gel des salaires dans la fonction publique, ainsi que le droit régressif à partir de la retraite à 62 ans et la non revalorisation des pensions et des minima sociaux, forment un dispositif offensif sans précédent contre le monde du travail, en précarisant encore un peu plus l'ensemble des classes populaires.

Réquisitions, remplacement des grévistes par des forces de l'ordre, c'est la seule réponse qu'apporte le gouvernement Sarkozy aux justes revendications des salariés en lutte.

Les discours culpabilisants et apeurants des dirigeants UMP qui nous sont distillés à longueur de journée sur l'ensemble des médias nationaux, ne visent qu'à nous faire accepter les mesures restrictives actuelles et tendent à nous préparer à d'autres dispositions antisociales.

Mais rien sur les responsables de cette situation. Pas un mot sur le rôle du monde de la finance, sur la responsabilité sociale des grands groupes soutenus par le trio PARIZOT, SARKOZY, UMP pourtant à l'origine de cette situation économique et sociale.

SARKOZY se gargarise d'être le président du dialogue social, en multipliant les rencontres (et non pas des négociations) avec les syndicats (lui et d'autres nous appellent «des partenaires sociaux») sur tout un tas de sujets soi-disant urgents. Aucune avancée probante ne sort jamais de ces empoignades.

Pendant ce temps là, l'UMP elle aussi se rappelle au bon souvenir des syndicats et surtout de la CGT, en expulsant des Bourses du Travail des Unions Départementales comme à Châteauroux et Chartres, avec la décision du Ministre du Travail, Xavier Bertrand, d'expulser à son tour l'UD de l'Aisne.

Quel progrès social que de « virer » les organisations syndicales de leurs locaux obtenus de haute lutte au 19^{ème} siècle alors que le salariat était encore asservi par une bourgeoisie arrogante !

Cette caste, qui a toujours voulu prendre sa revanche depuis la fin de la guerre et les décisions progressistes du CNR, n'a cessé de s'organiser pour créer un véritable combat de classe afin de reprendre ce que le prolétariat lui avait arraché dans de grandes luttes parfois au prix de son sang.

On ne compte plus le nombre de camarades CGT poursuivis par des maires ou des députés de la majorité, devant les tribunaux correctionnels, pour des faits d'action syndicale. Notre organisation combattra sans relâche la criminalisation de la lutte syndicale.

La CGT a bien l'intention de poursuivre sa démarche offensive en toutes circonstances, comme elle l'a toujours fait, y compris, en période pré-électorale.

Chaque avancée gagnée par les salariés inversera la répartition des richesses créées et représentera des milliards d'euros au niveau national. Cela permettra de transformer réellement et durablement le travail, d'augmenter le pouvoir d'achat, de garantir une protection sociale de qualité et de développer des services publics en capacité de répondre aux besoins sociaux.

La TVA Sociale si elle est mise en place va une fois de plus porter atteinte à la protection sociale et au pouvoir d'achat. Le fait de transférer les cotisations sociales vers l'impôt fragilise notre système de protection sociale, car l'impôt n'assure pas un financement pérenne de la protection sociale compte tenu du déficit de l'Etat, il y a de fortes chances que demain une partie de cet impôt soit récupéré pour combler la dette de l'état. Augmenter cet impôt indirect qui est le plus injuste va considérablement baisser le pouvoir d'achat des Français, donc la consommation, réduire la croissance et amplifier leur crise. C'est une fois de plus un cadeau au patronat qui va voir ses responsabilités sociales réduites.

Sortir de la crise passe par l'augmentation des salaires et pensions, par des créations d'emplois dans le public et le privé, et par le développement de notre outil industriel de plus en plus menacé.

La CGT sera à l'initiative, pour continuer d'agir avec les salariés sur chaque lieu de travail, pour une véritable alternative à la crise et gagner du progrès social pour tous.



Syndicat CGT George Sand
77 rue Louis Mallet
18000 BOURGES

À Mesdames, Messieurs les Conseillers Régionaux
6 Rue Jeanne d'Arc
45000 ORLEANS

Bourges, le 17 Janvier 2012

Mesdames, Messieurs,

Lors de la prochaine séance du Conseil Régional du 26 janvier, vous allez vous prononcer sur le futur plan régional de santé (2012-2016), de votre vote, dépendra la politique de santé qui sera appliquée dans notre région pour les 5 années à venir.

Ce projet n'est que la déclinaison de la loi HPST, avec son cortège de fusions, restructurations, coopérations, mises en place de communautés hospitalières de territoires, qui auront pour effet de réduire de façon drastique l'offre de soins dans notre région.

L'accent est mis sur la mise en place de la télémédecine qui sous couvert de progrès et de nouvelles technologies, permettra de supprimer des gardes médicales et de pallier d'une manière dangereuse au manque de médecins.

Pour exemple, dans notre établissement, une seule garde de nuit à Bourges pour la psychiatrie, les sites de Dun sur Auron et Chezal-Benoit ne disposeraient que d'un médecin d'astreinte pour les problèmes somatiques, équipé d'un ordinateur qui prescrirait de son domicile sans voir le patient. Un patient qui ferait une crise d'agitation, serait transféré «nul ne sait comment» à Bourges pour y voir le psychiatre.

Nous tenons à préciser qu'au Centre Hospitalier George Sand, tous les postes de médecins sont pourvus, cette mesure ne viserait donc qu'à faire des économies et mettrait en danger les patients et les personnels.

Les choix politiques en matière de santé doivent permettre à chacun d'être soigné au plus près de son domicile, quelles que soient ses ressources.

L'Hôpital n'est pas une entreprise et son activité ne doit pas être soumise à des critères de rentabilité et d'économie.

Nous demandons de ne pas être complices de ces choix destructeurs pour l'hôpital public et de vous prononcer contre ce projet.

Recevez, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sincères salutations.

*Tract
du
Syndicat
CGT
CH
George
Sand*

PLAN RÉGIONAL DE SANTÉ ... TOUS CONCERNÉS

Le 26 janvier 2012, le Conseil Régional se réunira en session extraordinaire avec le Conseil Economique social et Environnemental Régional et l'ARS (Agence Régionale de Santé) au Lycée Agricole du Subdray pour examiner le projet de plan régional de Santé. Coopérations, fusions, regroupements, mise en place des communautés hospitalières de territoire, ce futur plan n'est que l'application de la loi HPST dans notre région...

La privatisation de notre système de santé s'accélère, les fermetures de services, fusions d'hôpitaux et réductions de personnels ... aboutissent à de véritables déserts médicaux.

La permanence des soins est menacée.

Pour les malades et leurs proches, les distances augmentent, avec tous les risques et les coûts supplémentaires que cela comporte. Planifiant la désorganisation et la réduction de soins publics, les ARS favorisent le transfert vers le privé lucratif pour le plus grand profit des groupes financiers de la santé et de leurs actionnaires.

La psychiatrie, peu à peu privée de ses moyens de soins, devient un instrument de contrôle social s'appuyant sur le tout sécuritaire. Un volet important de ce plan concerne la mise en place de la télé médecine. La Direction de George Sand compte s'en servir pour supprimer les gardes médicales de nuit à Chezal Benoît et Dun sur Auron.

Arrêtons la Casse de la santé !
Venez nombreux le 26 Janvier à 8 h 45 devant le Lycée Agricole du Subdray
pour exiger des élus qu'ils se positionnent pour une autre politique de santé.

Comptes rendus des rencontres

du 12 Janvier 2012 entre François Hollande et une délégation de la CGT

(B.Thibault - E. Aubin - A. Naton - M. Oussedik - N. Prigent)

A la demande du candidat à l'élection présidentielle François HOLLANDE, une délégation CGT conduite par notre Secrétaire général Bernard THIBAULT a été reçue le 12 janvier 2012.

Cette rencontre visait à échanger sur l'actualité, à poser les questions qui mériteront d'être travaillées avant et après les présidentielles.

François HOLLANDE a ouvert cette discussion en pointant la situation économique et sociale lourde de la période. Il nous a fait part de sa volonté s'il était élu, d'instituer de nouveaux rapports avec le syndicalisme en proposant une modification constitutionnelle pour conforter la démocratie sociale. Il a précisé ce que serait son action sur l'emploi, notamment le contrat de génération.

Concernant la protection sociale, il s'est interrogé sur le coût du travail en considérant que l'écart avec certains pays était tel que le coût du travail ne pouvait tout régler.

Il a pointé que la baisse des cotisations entreprises et/ou salariés amènerait à financer la protection sociale par l'impôt, voire par la création d'un nouvel impôt tel que la TVA dite sociale, et que celui-ci ne serait pas sans conséquence sur le pouvoir d'achat des salariés, des retraités et des privés d'emploi.

Enfin, il a souhaité aborder la situation de notre système de santé qui devient préoccupante.

Bernard Thibault a confirmé notre volonté de changement de Présidence de la République, de rupture avec la politique actuelle pour répondre aux urgences sociales, économiques, au sentiment d'insécurité sociale, d'inquiétude pour l'avenir et pour une issue à la crise.

Bernard a marqué notre inquiétude s'agissant de la montée du FN, des idées populistes et d'extrême droite qui se développent partout en Europe.

Il a salué la démarche positive qui consiste à consulter les organisations syndicales sur les sujets qui peuvent être structurant pour les salariés notamment :

La question de la démocratie sociale en insistant sur :

- * La représentativité des organisations syndicales de salariés mais aussi de celle des organisations patronales
- * Des libertés syndicales
- * Des moyens pour l'activité et du besoin d'équité entre salariés et employeurs,
- * L'entreprise et la démocratie, qui est un vrai sujet.

Il a été rappelé notre proposition de droit de retrait éthique.

Sur emploi, après avoir abordé la question du besoin d'une industrie forte notamment par la mise en place d'un pôle public financier, il a été rappelé nos propositions en matière de politique d'emploi (fin des exonérations sans contre partie, égalité F/H, la souffrance au travail, la focalisation de l'emploi sur la tranche d'âge 30/55 ans, l'emploi des jeunes, des seniors ...). La progression importante des ruptures conventionnelles a été pointée en lien avec la question des conditions de travail, de la place, du sens et du contenu du travail.

Sur le financement de la protection sociale, nous avons porté nos propositions. Nous avons rappelé notre proposition de modulation de la cotisation en fonction de la politique salariale et d'emploi des entreprises. La question de l'élargissement de l'assiette a été abordée tout comme la mise à contribution des revenus financiers des entreprises.

Nous avons évoqué la nécessité de promouvoir les Services Publics. Leur place et leur rôle sont déterminants pour la réponse aux besoins sociaux, pour résorber les inégalités, développer une stratégie industrielle et protéger l'environnement. C'est un point important de notre conception du développement humain durable.

Enfin, nous lui avons renouvelé notre invitation pour notre meeting du 31 janvier à propos duquel il nous a dit qu'il nous dirait s'il répondra favorablement dans quelques jours.

La question de la politique énergétique a été abordée de façon succincte à la fin de cette réunion qui a duré près de 1h45.

Nous pensons qu'il est utile de participer à ces rencontres. C'est l'occasion pour nous à la fois de rappeler nos propositions et de les argumenter dans une période où peu de place sera réservée aux organisations syndicales.

du 17 Janvier 2012 entre Jean-Luc Mélenchon, candidat du Front de Gauche et la CGT

(B.Thibault - E. Aubin - A. Le Bot - M. Oussedick - N. Prigent)

Le Front de Gauche et la CGT ont procédé à un échange de vues sur la situation économique et sociale et la perspective des consultations électorales à venir.

Le Front de Gauche a pointé en particulier deux sujets majeurs :

La question du pouvoir d'achat et des salaires avec la proposition d'un SMIC porté à 1700 euros, question portée à son programme. L'urgence de répondre à cette priorité lui semble posée.

La question de la démocratie sociale et les « options » pour faire avancer notre pays en la matière, le positionnement du candidat Hollande affirmant la nécessité d'inscrire dans la constitution une préemption de contrat sur loi. Il semble pour le FDG que cette proposition soit peu efficace, voire illégitime sur le plan démocratique.

Tout en réaffirmant notre volonté de changement de la présidence de la République et de rupture avec la politique actuelle, B. THIBAUT a confirmé l'enjeu d'une augmentation conséquente des salaires et du pouvoir d'achat pour les salariés, actifs, retraités. Le SMIC, tout comme les minimas conventionnels dans les branches, doivent être revus à la hausse dans un pays où une majorité de salariés gagne moins de 1500 euros par mois.

Sur la démocratie sociale, la CGT considère qu'il y a là un sujet majeur. Il n'y a pas consensus syndical sur ce sujet, certains considérant que l'autonomie des partenaires sociaux doit primer dans les relations sociales. Pour autant, aucun acteur syndical ne demande d'inscrire dans la Constitution une primauté du contrat sur la loi.

La CGT reste profondément attachée à la hiérarchie des normes et au principe de faveur qui caractérise une réalité des relations sociales en France distinctes d'autres pays européens.

Pour la FDG, la « constitutionnalisation » de la primauté de contrat sur la loi ne semble pas une voie propice aux avancées sociales, sans compter qu'elle pourrait porter atteinte à la légitimité de la démocratie parlementaire qui doit pouvoir délibérer au regard du sens de la loi et de l'intérêt général.

La CGT est intervenue sur l'urgence d'une autre politique de l'emploi et du développement industriel, pointant la montée du chômage et des ruptures conventionnelles, la dégradation des conditions d'accès à l'apprentissage de qualité, les logiques donneurs d'ordre / sous-traitants ...

Le Front de Gauche et la CGT ont constaté leur convergence de vue sur les enjeux de la période au plan national et européen. Partout, les piliers fondamentaux du droit du travail et d'un cadre collectif d'intervention sont en ligne de mire. En France, le financement de la protection sociale est attaqué à travers l'instauration d'une « TVA sociale », celle-ci ne pouvant qu'amputer le pouvoir d'achat à travers le transfert de cotisations sociales sur les contribuables et le consommateur.

Face aux urgences de construction d'alternatives crédibles aux choix actuels sur le plan politique, la CGT a rappelé sa disponibilité pour faire part de ses propositions dans le respect de la diversité de l'opinion de ses adhérents et de son autonomie d'action syndicale.

La CGT a marqué son inquiétude vis-à-vis du Front national et des idées populistes et d'extrême droite qui se développent en France et en Europe.

Elle a rappelé sa détermination, malgré les difficultés unitaires sur le plan syndical, à créer les conditions d'intervention des salariés sur les enjeux économiques et sociaux dès à présent, au regard des attentes concrètes de ceux-ci.

C'est aussi la contribution qu'elle entend apporter à un débat politique où les questions sociales ont toute légitimité à occuper une large place.

Notre invitation au Meeting du 31 janvier sur les retraites a été prise en compte. Nous aurons la participation des composantes du Front de Gauche et du candidat.

RETRAITE : 62 ANS À MARCHE FORCÉE

PENSION VIEILLESSE : Dans le cadre d'un nouveau plan d'économie, le gouvernement Fillon a décidé d'accélérer le recul de l'âge légal de la retraite de 60 ans à 62 ans avec un passage progressif jusqu'en 2017 au lieu de 2018. **Maigre consolation** : les indemnités journalières versées durant le congé maternité par la Sécurité Sociale sont considérées comme des salaires.

Par Marie-Madeleine Legouhy

La mise en place de la nouvelle réforme des retraites des salariés des régimes de base vient à peine d'être entamée (1er juillet 2011) (1) que le gouvernement « change la donne » et accélère le passage de l'âge légal d'un départ en retraite d'un mois par génération. Ainsi, l'âge légal de 62 ans pour ouvrir droit à la retraite et de 67 ans pour un départ à taux plein même en cas de carrière incomplète serait atteint dès 2017 (au lieu de 2018) (voir tableaux).

Mais le dispositif «carrière longue» qui permet à un assuré de partir à 60 ans pour celui qui a commencé à travailler tôt (2) ainsi que pour le salarié qui peut bénéficier du dispositif «pénibilité» ne sont pas, pour l'instant, impactés par cette mesure.

Rappelons qu'en 2011, suite aux recommandations du Conseil d'Orientation des Retraites (COR), la durée d'assurance nécessaire pour bénéficier d'une pension de retraite à taux plein pour obtenir le pourcentage maximum d'une pension a été fixée à 166 trimestres (41,5 ans) pour les assurés nés en 1955 (3).

UNE PRISE EN COMPTE DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES MATERNITÉ

Miracle dans cet océan de régression, à compter du 1er janvier 2012, les indemnités journalières versées durant le congé maternité par la caisse d'assurance maladie sont considérées comme des salaires (4).

A ce titre, elles sont prises en compte dans le calcul du salaire annuel moyen qui sert de référence pour fixer le montant de la retraite. Sont également prises en comptes les indemnités complémentaires qui peuvent être versées par l'employeur lorsque le salaire de l'intéressée se situe en dessous du plafond fixé par la Sécurité sociale, soit 2.900 € bruts par mois.

Par ailleurs, le trimestre au cours duquel a lieu l'accouchement est lui aussi comptabilisé dans la période de cotisations.

Ces nouvelles dispositions sont applicables pour un congé de maternité commençant à compter du 1er janvier 2012 (non applicables pour un

Tableau n° 1

Age minimal et nombre de trimestres requis pour bénéficier d'une pension vieillesse à taux plein (Régime Général) au 1er Janvier 2012

Année de naissance	Trimestres devant être totalisés	Avant la réforme départ à 60 ans au taux plein à compter du (1)	Après la réforme départ au taux plein à	Soit à compter du
Entre le 1er janvier et le 30 juin 1951	163 trimestres	1er Janvier 2011	60 ans	1er Janvier 2011
Entre le 1er juillet et le 31 décembre 1951	163 trimestres	1er Janvier 2011	60 ans et 4 mois	1er Novembre 2011
A compter du 1er janvier 1952	164 trimestres	1er Janvier 2012	60 ans et 9 mois	1er Octobre 2012
A compter du 1er janvier 1953	164 trimestres	1er Janvier 2013	61 ans et 2 mois	1er Mars 2014
A compter du 1er janvier 1954	164 trimestres	1er Janvier 2014	61 ans et 7 mois	1er Août 2015
A compter du 1er janvier 1955	164 trimestres	1er Janvier 2015	62 ans	1er Janvier 2017
A compter du 1er janvier 1956	- (2)	1er Janvier 2016	62 ans	1er Janvier 2018

(1) Selon le mois de naissance (2) Nombre de trimestres non encore connu

congé de maternité commençant avant cette date même s'il va s'achever après le 1er janvier 2012).

Aucune démarche particulière n'est à effectuer par l'assurée, c'est la caisse primaire d'assurance maladie qui est tenue de communiquer ces informations aux caisses de retraite.

(1) Loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites.

(2) NVO hors-série spécial retraite 2011.

(3) Décret n° 2011-916 du 1er Août 2011.

(4) Décret n° 2011-916 du 17 Avril 2011.

Tableau n° 2

Age d'obtention de la pension à taux plein quel que soit le nombre de trimestres totalisés.

Année de naissance	Age de départ au taux plein après ajustement
1952	65 ans et 9 mois
1953	66 ans et 2 mois
1954	66 ans et 7 mois
1955	67 ans
Et générations suivantes	67 ans

MAILS PRIVÉS AU BUREAU



Votre question > J'utilise parfois la messagerie du bureau pour envoyer des mails personnels. Mon employeur peut-il y avoir accès ? Peut-il les utiliser pour me sanctionner ?

Notre réponse > Les outils informatiques mis à votre disposition par votre employeur sont censés être utilisés dans un but professionnel.

Toutefois, il est toléré que vous vous en serviez à titre personnel, de manière modérée. En ce qui concerne la messagerie électronique, sachez que les mails envoyés et reçus depuis votre adresse professionnelle sont présumés avoir un caractère professionnel, ce qui implique que votre employeur a le droit de les ouvrir en dehors de votre présence. Sauf s'ils sont identifiés comme « personnels » ou « privés », par exemple dans l'objet.

L'identification du caractère personnel de vos mails doit être claire. Même si, dans une décision récente, les juges ont indiqué que les messages n'étaient pas identifiés comme personnels et figuraient « sans signe distinctif » dans la messagerie professionnelle du salarié. L'employeur les avait régulièrement ouverts, et comme ils révélaient que le salarié se livrait à un trafic de cannabis, le licenciement pour faute grave a été validé (Cass. Soc. 18 oct. 2012, n° 10-26782).

Si vos messages sont identifiés comme personnels, votre employeur ne peut pas les ouvrir en votre absence. Mais attention : vous n'êtes pas tout à fait libre de leur contenu. Les mails peuvent perdre leur caractère privé s'ils sont en relation avec votre activité professionnelle.

Si, par l'intermédiaire de l'un de vos collègues, votre employeur a connaissance d'un mail dans lequel vous dénigrez l'entreprise ou insultez un supérieur hiérarchique, le mail litigieux pourra être utilisé contre vous, dans une procédure de licenciement par exemple (Cass. Soc. 17 juin 2009, n° 08-4027, Cass. Soc. 2 fév. 2011, n° 09-72313). Auparavant, l'employeur ne pouvait ouvrir ces mails qu'avec autorisation du juge judiciaire ; il semblerait qu'il puisse maintenant s'en passer.

A savoir aussi : si votre employeur peut ouvrir des courriers électroniques non indiqués comme étant personnels mais relevant totalement de votre vie privée, il ne peut pas en produire l'intégralité en justice (Cass. Soc. 18 oct. 2011, n° 10-25706).

SMIC au 1er JANVIER 2012 TOUJOURS A MINIMA

SALAIRE. La revalorisation annuelle du Smic est limitée au minimum légal alors qu'un coup de pouce aurait pu soutenir la consommation des deux millions de salariés smicards qui devront se contenter de 0,3 % d'augmentation.

1. SMIC mensuel brut majoré des heures supplémentaires au 1er Janvier 2012		
Nombre d'heures hebdomadaires	Nombre d'heures mensuelles	SMIC mensuel brut en Euros (1)
36	156	1 448,31
37	160,33	1 489,25
38	164,67	1 548,19
39	169,00	1 598,13
40	173,33	1 648,08
41	177,67	1 698,02
42	182,00	1 747,96
43	186,33	1 797,90
44	190,67	1 857,83

2. Jeunes en contrat de professionnalisation		
Age	Rémunération mensuelle (base 151,67)	Pourcentages valables (*)
	Qualification inférieure au bac professionnel ou titre ou diplôme professionnel de même niveau.	Qualification égale ou supérieure au bac professionnel ou titre ou diplôme professionnel de même niveau.
16 à 20 ans révolus	55 % du SMIC (469,12 €)	65 % du Smic (908,96 €)
21 à 25 ans révolus	70 % du Smic (978,88 €)	80 % du Smic (1 118,72 €)
Au moins 26 ans	Montant au moins égal au Smic ou 85 % de la rémunération conventionnelle applicable dans l'entreprise **	Montant au moins égal au Smic ou 85 % de la rémunération conventionnelle applicable dans l'entreprise **

(*) Pourcentages valables sauf convention collective ou contrat de travail plus favorable.
(**) Art. L 6325-8 du Code du Travail.

3. Jeunes en apprentissage			
Rémunération mensuel (base 151,67)			
Age	1ère Année	2ème Année	3ème Année
De 16 à 17 ans	25 % du Smic (349,59 €)	37 % du Smic (517,40 €)	53 % du Smic (741,13 €)
De 18 à 20 ans	41 % du Smic (573,33 €)	49 % du Smic (685,20 €)	65 % du Smic (908,94 €)
De 21 et plus	53 % du Smic (741,13 €)	61 % du Smic (*) (853,00 €)	78 % du Smic (*) (1 090,73 €)

(*) ou du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé dès lors que celui-ci est supérieur au Smic.

Jules nous a quittés

Né le 14 Avril 1924 à Massay, d'une famille modeste, après avoir fréquenté la communale, Jules commence sa « carrière » comme valet de ferme, journalier. Il sera même un temps valet de chambre et Maître d'hôtel, son épouse étant cuisinière dans une famille de la bourgeoisie bancaire à Neuvy sur Barangeon. Pour qui connaissait Jules, cette situation ne pouvait s'éterniser bien longtemps. De fait, il quittera cet emploi et travaillera dans le bâtiment où il prendra sa première carte à la CGT en 1947.

Militant de la CGT dans la profession du bâtiment et des travaux publics, il sillonnait les chantiers, en quête de nouveaux adhérents, réglant les problèmes qui lui étaient posés comme à la mesure de ses moyens. La mobilité, la précarité existaient déjà à cette époque. Lorsqu'il prendra sa retraite en 1981, il fera état de 33 employeurs successifs.

Il avait très tôt fait partie des délégations de la CGT aux discussions paritaires sur les salaires et les conditions de travail.

Jules mènera avec ses camarades les luttes de 1968 qui déboucheront sur des progrès salariaux et de conditions de travail notables et qui permettront la mise en place de l'APAS (Association Paritaire d'Action Sociale), association interentreprises remplaçant les œuvres sociales des comités d'entreprise qui n'existaient pas dans les petits établissements de moins de 50 salariés. Il sera de nombreuses années administrateur de cette association.

Membre du collectif de l'union locale de Bourges, il sera également en 1961 et pendant 20 ans, le Secrétaire de l'Union Syndicale de la Construction et sera membre du bureau de l'Union Départementale dans les années 60 jusqu'en 1972.

Jules sera également avec Robert Barbeau, Alain Dallet... Représentant de la CGT aux Commissions Paritaires de l'AFPA et conseiller de l'Enseignement Technologique, siégeant à ce titre, dans les jurys d'examens.

Embauché chez Luchaire, grande entreprise du bâtiment aujourd'hui disparue, il va y organiser l'activité syndicale avec ses camarades de la CGT et Alain Dallet en particulier. Ils mèneront d'ailleurs un combat acharné pour s'opposer à la fermeture de l'entreprise à la fin des années 70. Il s'agissait là des premières restructurations des entreprises de la construction avec la mise en place de grandes entreprises nationales organisant les chantiers avec une main-d'œuvre précaire, rendant ainsi plus facile exploitation des salariés et beaucoup plus difficile leur organisation pour se défendre.

A partir de 1981 il militera à la section interprofessionnelle des Retraités de Bourges et à l'Union Syndicale des Retraités du Cher dont il sera trésorier. Il participait également à la direction de L.S.R. (Loisirs Solidarité des Retraités du Cher).

Réfractaire au STO, il s'engagera à la libération pour la durée de la guerre et recevra des mains de Maurice Renaudat, la Médaille du combattant.

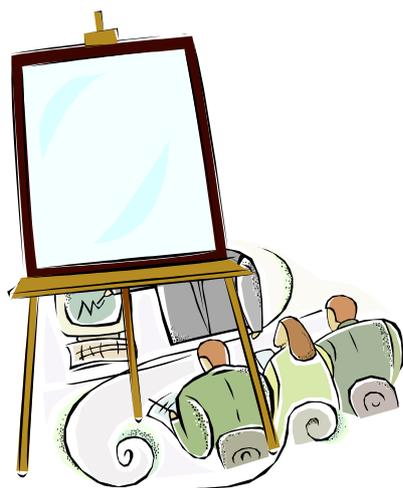
Jules a consacré l'essentiel de son temps et quelques 50 années de sa vie à la CGT, à la défense des travailleurs, mettant tous ses espoirs dans l'avènement d'un monde meilleur.

Ces nombreuses activités ne l'avaient cependant pas empêché de construire sa propre maison à Asnières où il vécut de nombreuses années où chacun remarquait sa présence à chaque élection dans les bureaux de vote où il représentait le Parti Communiste Français dont il était adhérent depuis 50 ans.

A ses enfants, petits enfants, arrières petits enfants, à toute sa famille, l'Union Départementale CGT renouvelle ses sincères condoléances.

Ses obsèques ont eu lieu le 21 janvier 2012 en présence de sa famille, de ses amis, du drapeau de l'UD-CGT qu'il avait tant de fois porté et des militants de la CGT qui lui ont offert une dernière rose ... rouge.

FORMATION SYNDICALE :



9 et 10 FEVRIER 2012 à Bourges

↳ **JOURNEE d'ETUDES : Crise, dette, Europe, Région.**

du 27 au 29 FEVRIER à Bourges

↳ **Stage Organisation Vie Syndicale et Politique Financière.**

21 & 22 MARS à Bourges

**Stage INDECOSA
(Logement social et habitat)**

du 2 au 6 AVRIL à Moulins sur Yèvre

↳ **Stage CHSCT/ATMP Tronc commun**

***Inscrivez-vous rapidement auprès de l'UD et déposez vos congés éducation
UN MOIS avant le début de la formation auprès de vos employeurs.***